

Bulletin d'adhésion



Formez-vous à l'Automobile Club

En tant qu'adhérent de l'Automobile Club des Landes, bénéficiez de formations Sécurité Routière et Premiers Secours à tarif préférentiel.

• CODE DE LA ROUTE

Groupe de 10 personnes - Durée 3 heures
Offert aux adhérents

Réviser le Code de la Route en matière de signalétique et de réglementation permis à points.
Une réactualisation bénéfique pour tous les conducteurs post-permis.



• COACHING DE CONDUITE

Individuel - Durée 1h30

30€ Tarif Adhérent - 45€ Prix Public

Cela fait 10, 20 ou 30 ans que vous avez votre permis de conduire ? Vous souhaitez réapprendre les bons automatismes de conduite ou optimiser vos déplacements ? Bénéficiez d'1h30 de conduite avec un professionnel de la route.



• ECO-CONDUITE

Individuel - Durée 1h30

30€ Tarif Adhérent - 45€ Prix Public

Conduite en situation réelle pour apprendre à réduire sa consommation d'essence au quotidien pour une conduite plus sûre, plus économique et moins polluante.

• PERTE D'ADHÉRENCE

Groupe de 3 personnes - Durée 3 heures

30€/pers. Tarif Adhérent - 50€ Prix Public

Comprendre le comportement à adopter lors d'un dérapage. Cet atelier permet de reproduire sur un sol sec, en toute sécurité, le comportement d'un véhicule perdant l'adhérence sur un sol mouillé, sur la neige ou le verglas.



• GESTES DE SECOURS

40€/pers. Tarif Adhérent - 60€ Prix Public

Groupe de 6 personnes - Durée : 7 heures

Assimiler les gestes élémentaires de Premiers Secours avant l'arrivée des secours organisés.

• DÉFIBRILLATEUR

20€/pers. Tarif Adhérent - 30€ Prix Public

Groupe de 6 personnes - Durée : 3 heures

Sensibiliser à la réanimation cardio-pulmonaire et à l'utilisation du défibrillateur automatisé externe.



BON À SAVOIR !

Faites bénéficier votre famille ou vos amis de votre tarif préférentiel !

Pour toute inscription à une formation de votre choix, 2 personnes de votre entourage bénéficient d'une formation au tarif adhérent*.

* la formation doit être identique pour les 3 personnes.



L'Automobile Club vous accueille :

- ☛ **Saint Pierre du Mont**
71 Av du Corps Franc Pomiès
Tél : 05 58 75 03 24
Fax : 05 58 46 28 00
- ☛ **du Lundi au Vendredi**
de 8h à 12h et de 14h à 18h

www.autoclub40.fr
contact@autoclub40.fr



19834-1214_V
sud-ouest-service 5
PEFC® 1031-1744
Ne pas jeter sur la voie publique

2015
2016



L'Automobile club protège votre permis.

Stage de récupération de points offert*,
assistance litiges, contrôle technique, formations...

Adhérez sur www.autoclub40.fr



* Sous conditions

Deux formules d'adhésion

Contact Sérénité

| Garanties Permis | Contact | Sérénité |
|---------------------------------|---------|----------|
| Stage de récupération de points | X | X |
| SOS réglementation | X | X |
| SOS Fin de Soirée | | X |
| Garanties Véhicule | Contact | Sérénité |
| Sésame du véhicule | X | X |
| SOS crevaison | X | X |
| Contrôle Technique Automobile | X | X |
| Dépannage | | X |
| Lettre de l'AC | X | X |

28€/ an **58€/ an**

Bien comprendre ses avantages...

Garanties Permis

• Le stage de récupération de points

D'une durée de deux jours consécutifs, le stage permet de récupérer 4 points sur son permis de conduire et a pour objectif de réapprendre les bases d'un comportement responsable sur la route.

L'AC des Landes organise ces stages tous les mois dans quatre villes landaises : Biscarrosse, Dax, Saint Pierre du Mont et Seignosse.

Gratuité du stage : elle s'applique sous réserve de places disponibles et suite à une infraction, ayant entraîné une perte de points, commise postérieurement à la date d'adhésion ou de renouvellement à l'Automobile Club. La prestation s'entend par conducteur, tous les 2 ans. L'adhérent doit pouvoir justifier d'un permis de conduire affecté d'un nombre de points ≤ 6 (ou de la moitié de ses points dans le cas du probatoire) tout en disposant encore d'au moins un point à la date du stage.

Hors cas de force majeure, toute annulation d'inscription ou non-présence même partielle aux deux jours du stage ne permettra plus de bénéficier d'une nouvelle gratuité durant l'année.

Réduction sur le prix du stage : Si les conditions de gratuité ne s'appliquent pas pour l'adhérent, il bénéficiera cependant, pour une infraction postérieure à l'adhésion, d'une tarification réduite.

• SOS Réglementation

Bénéficiez de conseils et d'informations juridiques sur la réglementation routière, le permis à points, suite à un litige lié à votre véhicule... L'équipe de l'Automobile Club vous informera des règles de droit applicables à votre cas et vous conseillera sur la conduite à tenir.



• SOS Fin de Soirée : avec l'adhésion Sérénité

Lorsque vous craignez d'enfreindre les règles du Code de la Route, ou que vous estimez ne pas être en état de conduire en toute sécurité, l'Automobile Club des Landes vous rembourse les frais de taxi dans la limite de 80 € TTC, sur présentation de la facture. Nous prenons en charge une course par an et par bénéficiaire.

Garanties Véhicule

• Sésame du véhicule

Vos clés, vos papiers du véhicule ou cartes et boîtiers magnétiques d'ouverture et de fermeture de votre voiture sont perdus ou volés... Nous vous remboursons les frais de reconstitution à concurrence de 350 €, une fois par an.



• SOS crevaison

Votre pneu est crevé ou dégonflé, votre véhicule est immobilisé et vous avez besoin d'aide... Nous prenons en charge les frais d'intervention du dépanneur à hauteur de 150 € par an.

• Dépannage : avec l'adhésion Sérénité

Suite à une panne, un incident ou un accident, votre véhicule est immobilisé ? Bénéficiez du remboursement des frais d'intervention du dépanneur dans la limite de 50 € TTC à 0 km, une fois par an en France.

• Contrôle technique

Bénéficiez d'un tarif préférentiel sur le contrôle technique dans les centres Dekra.

• Vérification véhicule

Une fois par mois, sur rendez-vous, à l'Automobile Club, bénéficiez du contrôle et du réglage de l'éclairage du véhicule ainsi que de la vérification de la pression des pneumatiques.

• Lettre de l'Automobile Club

Chaque trimestre, recevez, sous format numérique, la lettre de l'Association vous informant de l'actualité automobile et du club.

Les conditions d'application des garanties et services proposés sont disponibles à l'AC des Landes.

N° Adhérent : Date d'échéance :

M Mme Mlle

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél : Port :

Email : @

Date Naissance :

Véhicule(s) bénéficiant des services liés à l'adhésion

| Immatriculation | Marque | Modèle | Titulaire carte grise |
|-----------------------------------------------------|--------|--------|-----------------------|
| | | | |
| Si option Extension conjoint ou extension Famille : | | | |
| | | | |
| | | | |

Oui, je souhaite adhérer à l'Automobile Club et bénéficier, dès réception de mon règlement, des services suivants :

Formule d'adhésion choisie

- Contact 28 €
- Sérénité 58 €

Options

Uniquement avec l'adhésion Sérénité :

- Extension Conjoint 29 €
- Extension Foyer Fiscal 56 €

Montant Total de l'adhésion = €

Je règle la somme de € en :

- Chèque Espèces
- CB N° Expire Fin / Cryptogramme
- Paiement en ligne : www.autoclub40.fr

J'ai bien noté que je recevrai ma carte de membre.

Date : / /

Signature :

Conformément à la loi informatique et Liberté du 6 janvier, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Vous pouvez nous demander, par lettre, que vos coordonnées soient radiées des listes établies et/ou qu'elles ne soient communiquées à des tiers.

Bulletin à retourner à :

Automobile Club des Landes

71 Avenue du Corps Franc Pommiers • 40280 Saint Pierre du Mont

Options

Valables uniquement avec l'adhésion Sérénité :

- Extension Conjoint ou un véhicule supplémentaire

+ 29 €/an

- Extension Foyer Fiscal ou 3 véhicules et plus

+ 56 €/an

- Flotte entreprise, nous consulter